

Session Plénière des 9 et 10 novembre 2022

RAPPORT N° 22.04.01 Décision modificative n°2 pour 2022.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette DM2 représente un faible volume au niveau des crédits de paiement, il s'agit plutôt d'ajustements habituels à cette période de l'année, avec deux marqueurs : d'abord une nouvelle hausse des dépenses de fonctionnement, et d'autre part quelques reports en investissement avec des opérations différées, qu'il s'agisse d'un retard de livraisons pour certaines rames TER ou du calendrier des travaux dans les lycées, ainsi que de retards dans la mise en œuvre des programmes européens pour des raisons de lourdeur administrative dans la gestion complexe de ces dossiers, pour lesquels nous sommes certes gestionnaires mais nous ne sommes pas les décideurs, il faut toujours le rappeler.

Au niveau des recettes, nous constatons un produit de la TVA supérieur aux prévisions, en précisant que ce n'est pas dû à la croissance, mais surtout à l'inflation.

Sur l'année cela représente 26 millions d'euros supplémentaires.

Mais cette recette nouvelle est largement absorbée par la hausse des dépenses de fonctionnement pour les mêmes raisons.

La liste en a déjà été rappelée : anticipation des hausses des coûts de l'énergie pour la convention TER à 20 millions d'euros, augmentation des dotations aux Lycées pour 4,1 millions d'euros pour les mêmes raisons, impact du rattrapage partiel du point d'indice à partir du 1^{er} juillet, augmentation des intérêts d'emprunt pour 3 millions d'euros etc...

Sans oublier les hausses qui vont toucher le BTP et se répercuter sur les travaux, en particulier dans les lycées, ou encore pour le ferroviaire.

Encore faudra-t-il mesurer l'impact en année pleine, avec beaucoup d'incertitudes en raison d'un contexte qui demeure instable.

Au final il est possible de réduire l'emprunt d'équilibre de 26,4 M€, mais il faut s'attendre à un niveau de mobilisation en nette progression par rapport à 2021.

La question de la dette reste un point de vigilance avec la remontée des taux, mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre du débat d'orientations.

Cette DM2 est aussi l'occasion de modifier le tableau des effectifs, avec des créations de postes qui vont au-delà du nombre des ETP transférés par l'Etat.

Il s'agit précisément de la gestion des dossiers européens, mais nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de la session à l'occasion d'un rapport et d'une communication.

Ces postes correspondent à la mission de pilotage du programme en qualité d'autorité de gestion régionale et à la mission d'instruction des demandes de subvention FEADER.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons cette décision pose question, nous proposons que ces 8,3 ETP supplémentaires soient pourvus par des mutations internes.

De la même façon un certain nombre de décisions qui seront actées au cours de cette session, qu'il s'agisse de l'AREC ou des Maisons de la Région, ne font pas l'objet de chiffrage et ne sont pas intégrées dans les autorisations de programme ou d'engagement.

Cela pose évidemment la question de la trajectoire financière de la mandature, nous en reparlerons au débat d'orientation.

